



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 24 septembre 2018

Une hausse des primes 2019 marginale

L'intervention du Conseil fédéral dans le tarif médical ambulatoire (TARMED) permet de limiter la hausse des primes à 1,2%

Les primes 2019 publiées ce jour sont conformes aux prévisions. Les primes sont à la hausse, mais de manière marginale. L'intervention souveraine du Conseil fédéral dans le tarif médical ambulatoire (TARMED) porte ses fruits. Mais cette intervention ne peut déployer tous ses effets à long terme que si toutes les parties concernées tirent à la même corde. En d'autres termes, les médecins et les hôpitaux doivent assumer leurs responsabilités en matière de coûts. Les mesures de maîtrise des coûts annoncées le 14 septembre par le Conseil fédéral devraient également contribuer à garantir le financement durable des prestations de santé.

L'année 2018 a une nouvelle fois enregistré une hausse des prestations fournies à charge de l'assurance maladie de base, ce qui entraîne une hausse des coûts de la santé. Mais l'intervention du Conseil fédéral dans le TARMED permet de juguler cette hausse. En 2017, curafutura a soutenu et a accompagné cette démarche souveraine. Aujourd'hui, ce sont les payeurs de primes qui bénéficient de l'adaptation de la tarification TARMED, résultat d'un travail commun, et qui voient ainsi leurs primes augmenter faiblement. Pour que cette intervention tarifaire continue à déployer ses effets à long terme, il faut que tous les intervenants respectent les règles.

Economies à long terme

Le 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a présenté un premier volet de mesures dont le but est de freiner la hausse des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). curafutura salue les efforts du Conseil fédéral pour pérenniser le bon système de santé actuel tout en le dotant d'instruments supplémentaires pour en corriger les inefficiences et contribuer à la maîtrise des coûts. Une mesure proposée par curafutura a été retenue dans ce premier volet: le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Dans son programme de maîtrise des coûts, le Conseil fédéral présente également le système de prix de référence applicable aux médicaments dont le brevet a expiré. Une mesure que curafutura a lancé au mois d'août et dont elle soutient la réalisation telle que proposée par le Conseil fédéral.

Pius Zängerle, directeur de curafutura salue les efforts en cours: «Pour que l'embellie sur le front des hausses de primes se confirme à l'avenir, une seule mesure ne suffit pas. Le développement harmonieux de notre bon système de santé requiert et ne sera possible que par une collaboration partenariale de tous les intervenants. curafutura entend donc poursuivre ses efforts pour aboutir à des solutions adéquates permettant un financement durable de la politique de santé.»



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84; portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Ralph Kreuzer, responsable Communication

Téléphone: 031 310 01 85; portable: 079 635 12 09; ralph.kreuzer@curafutura.ch

Annick Chevillot, responsable Communication Suisse romande

Téléphone: 031 310 07 96; portable: 079 897 86 24; annick.chevillot@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT. curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur

<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>

Gutenbergstrasse 14, CH-3011 Berne, +41 31 310 01 80, info@curafutura.ch, www.curafutura.ch